MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU
LANGUEDOC - ROUSSILLON

MONTPELLIER - 16, Rue de la République TEL.: M2 58-72

1ère Année 18 Décembre 1953 N° 27

BILAN PHYTOSANITAIRE DE FIN D'ANNEE

L'Oïdium du pommier a continué de se manifester surtout sur la variété "Reinette du Canada" en particulier dans les Cévennes et le Conflent. Par contre, dans la Montagne Noire, les arboriculteurs qui ont scrupuleusement suivi nos conseils constatent une importante régression du parasite. Ils peuvent espérer que 1954 verra la fin de leurs soucis à la condition de continuer les traitements soufrés et d'arrêter toute réinvasion par un "lavage" au permanganate.

La Tavelure a été contenue dans les vergers ayant reçu les traitements prescrits. Les arboriculteurs qui malgré nos mises en garde ont employé des produits cupriques après les traitements post-floraux ont brûlé leurs fruits, surtout en Juin.

Sur les abricotiers, le Monilia a encore cette année provoqué des dommages très importants. Divers arboriculteurs ont pu constater que les arbres qui n'avaient pas été émondés à l'automne étaient impossibles à protéger. Les pluies d'automne laissent prévoir de graves invasions de champignons, nous alertons les arboriculteurs sur la nécessité de suivre de façon très stricte les avis que nous donnerons le moment venu.

La Mouche des fruits en 1953 n'a pas inquiété les producteurs qui ont ainsi un peu oublié les ravages de l'année dernière.

REMARQUES DIVERSES

Nous publions aujourd'hui le 27ème numéro ordinaire du Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles, En outre, nos abonnés de la Lozère et de l'Aveyron ont reçu 8 notes spéciales.

Certains de nos avis ont été reproduits par la presse d'information ou les journaux professionnels, De telles reproductions, faites dans un but louable de vulgarisation, s'éloignent du but recherché car souvent la reproduction est trop tardive. D'autre part, la presse ne peut reproduire ni nos cartes ni nos schémas ou tableaux. C'est pourquoi, nous sommes certains que les arboriculteurs soucieux de leurs intérêts renouvelleront leur abonnement au "Service des Avertissements Agricoles", ils s'assureront en outre le Service gratuit de la revue "Phytoma".

Les AVERTISSEMENTS et INFORMATIONS seront résumés sur les antennes de Montpellier, Nîmes et Perpignan. L'horaire sera indiqué dans un de nos prochains numéros.

Divers abonnés nous ont parfois exprimé le regret de voir paraître nos avis au recto et au verso, ce qui limite les possibilités d'affichage. Nous leur rappelons qu'ils peuvent recevoir 2 exemplaires du Bulletin en versant un supplément de 200 frs seulement.

Comme les années précédentes nos abonnés recevront tous les numéros ordinaires du Bulletin, même si l'information du jour ne les concerne pas. La région intéressée sera toujours nettement signalée.

Le n° 1 du Bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles de Montpellier paraîtra en Janvier. Il contiendra des conseils, observations et suggestions relatives aux traitements d'hiver des arbres fruitiers.

ABONNEMENT - REABONNEMENT

Les modalités de l'abonnement au Service des Avertissements Agricoles restent les mêmes que par le passé. Nous insistons sur la nécessité d'effectuer les versements au compte de chèque postal n° 723-6I Montpellier. Les chèques bancaires et les mandats postes sont onéreux pour vous et pour nous. En souscrivant immédiatement votre réabonnement vous facilitez notre tâche, et vous éviterez une interruption dans le service de la revue "Phytoma". En cas d'abonnement tardif, nous ne pourrions envoyer les "Bulletins" précédemment parus. Prix de l'abonnement ordinaire : 500 Frs.

N'oubliez pas de mentionner sur le talon de la formule de chèque : Abonnement ou Réabonnement.

Note importante - Il ne sera pas tenu compte des demandes de dhangement ou de modification d'adresse non accompagnée de la somme de 30 frs en timbres-poste.

Avis aux Mairies - Les Mairies abonnées recevront en I954 nos bulletins dans les mêmes conditions que par le passé. Les Mairies qui ne pourraient nous couvrir immédiatement du montant de l'abonnement (pour des raisons administratives) devront nous en informer en indiquant la date probable du versement par le comptable municipal.

ABONNEMENTS TELEGRAPHIQUES

Certains abonnés se sont plaints des lenteurs d'acheminement des bulletins par la poste. Nous espérons obtenir une amélioration de cet état de choses en I954. Cependant les cultivateurs qui désireraient recevoir par télégramme les A V E R T I S S E M E N T S relatifs aux parasites les plus actifs pourront nous demander le service d'alertes télégraphiques. Dès la décision de publication d'un avis ils recevront un bref télégramme leur permettant de modifier immédiatement leur plan de travail, ensuite le bulletin imprimé ordinaire confirmera l'avis télégraphique. Pour bénéficier du Service d'alerte télégraphique verser l'abonnement ordinaire majoré d'une somme provisionnelle de I000 frs, dont nous demanderons le renouvellement le cas échéant.

Faire lire notre Bulletin à votre voisin c'est bien, faire de votre voisin un abonné c'est mieux.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Reproduction ou adaptation réservées - Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16 rue de la République - MONTPELLIER
Autorisation du 23 Janvier I953 - Le Gérant : R. BERTRAND